

Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM)
École de criminologie
Université de Montréal
Été 2021

**Plan de cours
PLU6111-A
Justice internationale et droits des victimes**
École d'été du CÉRIUM
24 mai au 11 juin 2021

COURS À DISTANCE (COVID-19)

Titulaire

Jo-Anne Wemmers, Ph. D.
Professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal
Jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca

Auxiliaire d'enseignement

Gaëlle Foucault
Gaelle.foucault@umontreal.ca

Contexte

L'adoption de la *Déclaration des principes fondamentaux de la justice pour les victimes d'actes criminels et d'abus de pouvoir* par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1985 a eu une importance monumentale pour la reconnaissance des droits des victimes. En cinquante ans, le statut des victimes a connu une évolution essentielle. Elles sont en effet passées de simples témoins des crimes (voire même d'objets en droit pénal) à de *réelles* personnes reconnues devant la loi. La *Déclaration* déclencha la mise en place de législations, de réglementations relatives aux droits des victimes à la fois par les gouvernements nationaux mais aussi par les tribunaux qu'ils soient régionaux ou internationaux.

Le *Statut de Rome* (1998), traité instituant la Cour pénale internationale (CPI), constitue une étape importante à l'évolution des droits des victimes. En effet, la CPI octroie aux victimes différents droits essentiels : à la représentation légale, à la participation et à la réparation. Par ailleurs, au regard du principe de complémentarité de la CPI (art. 1), les tribunaux nationaux demeurent compétents pour juger les crimes internationaux signifiant ainsi que les chartes étatiques relatives aux victimes trouvent à s'appliquer également pour les victimes du noyau dur des crimes internationaux (crimes contre l'humanité, crime de génocide, crime de guerre, crime d'agression). En droit international pénal, d'autres juridictions ont reconnu des droits aux victimes comme les Chambres extraordinaires des Tribunaux du Cambodge (2001). Bien que chaque instance donne différemment une voix aux victimes, les droits relatifs à la participation et à la réparation demeurent clés et sont présents dans les différents cas précités. Par ailleurs, ces droits peuvent même être retrouvés dans certaines réponses alternatives au système de justice pénale en matière de crimes internationaux comme, par exemple, au sein des commissions de la vérité. Cela offre une possibilité unique d'étude comparative des victimes et de leurs droits.

Cependant, l'introduction des droits des victimes dans le droit pénal a été très contestée. Beaucoup d'avocats, en particulier ceux qui ont été formés dans la tradition juridique contradictoire, ne reconnaissent pas les

victimes en tant que personnes devant la loi. Ils considèrent les victimes comme étant une menace pour l'équilibre ou l'équité du système de justice et, par conséquent, ils insistent sur le besoin de limiter leurs droits dans les procédures de justice pénale. Par conséquent, les droits des victimes ont été l'un des sujets les plus contestés dans le droit pénal national et international.

La consécration de droits pour les victimes, comme ceux octroyés par la CPI, créa ainsi une nouvelle réalité. Celles et ceux qui travaillent avec les victimes de crimes internationaux sont de plus en plus obligé.es de comprendre les besoins et les droits des victimes. Cependant, actuellement de nombreux étudiant.es et professionnels, en particulier du champ du droit, ont peu ou pas de formation en victimologie et en droits des victimes. Une telle connaissance est pourtant essentielle afin de s'assurer qu'au fur et à mesure de leur évolution, les droits des victimes resteront liés aux besoins de celles-ci permettant ainsi d'éviter qu'ils se développent au sein de concepts juridiques vides, aliénés de la réalité des victimes.

Objectifs

L'objectif principal de cette École d'été est d'offrir une formation complète sur les droits des victimes. Suivant une approche interdisciplinaire, le cours rassemblera des expert.es de renommée en criminologie, en victimologie, en droit et dans différents domaines connexes de l'Université de Montréal et d'autres universités du Québec, du Canada, des États-Unis et d'Europe. Ce sera aussi l'occasion d'accueillir des organisations de défense des droits de la personne afin de permettre des discussions et réflexions sur les enjeux entourant les droits des victimes et la justice internationale plus globalement. L'École vise également à fournir aux étudiant.es une formation spécialisée sur les droits légaux des victimes dans une perspective comparée, en plus de les sensibiliser aux besoins de ces dernières et de favoriser la compréhension des impacts de la loi sur les victimes. Enfin, le support documentaire scientifique proposé pourra également dénoter de l'excellence en recherche internationale offerte par l'École et l'Université. En effet, les conférencier.es invité.es utiliseront diverses méthodes éducatives telles que les débats, les présentations avec support numérique et les études de cas pour favoriser l'apprentissage et les réflexions dynamiques.

Objectifs spécifiques

À partir de leur participation active aux conférences et de la lecture de textes spécialisés, les étudiant.es :

- Seront en mesure d'analyser et de comparer les concepts, les perspectives, les débats et les enjeux concernant les droits des victimes de crimes internationaux dans les différents mécanismes de justice transitionnelle, incluant les tribunaux internationaux, régionaux et nationaux.
- Examineront les conséquences de la victimisation, les besoins des victimes et les impacts du processus de justice sur les victimes.
- Se familiariseront avec le travail des organismes de défense des droits de la personne et seront en mesure de comprendre leur importance pour les victimes.

Étudiant.es

Le cours est ouvert aux étudiant.es des cycles supérieurs et aux étudiant.es exceptionnel.les de premier cycle dans les domaines du droit, de la criminologie et des autres disciplines des sciences sociales et humaines de l'Université de Montréal. Les étudiant.es des autres universités du Québec, du Canada et de l'international pourront également s'inscrire à ce cours. Il s'adresse également aux professionnels intéressés, notamment aux avocats travaillant dans le domaine du droit pénal international.

Les étudiant.es obtiennent 3 crédits en répondant à la totalité des exigences. Les étudiant.es crédité.es inscrit.es au baccalauréat doivent avoir l'autorisation du directeur de leur programme, une moyenne de 3,5 sur 4,3 et avoir complété au moins 60 crédits universitaires.

Les professionnels peuvent recevoir un certificat pour leur participation s'ils en font la demande. Les membres de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec et du Barreau de Québec peuvent se faire reconnaître ce cours¹.

Langue

L'école est bilingue (français-anglais). On s'attend à ce que les étudiant.es parlent couramment le français ou l'anglais et à qu'ils/elles aient au moins une compréhension passive de l'autre langue. Les étudiant.es ont la possibilité de rédiger leur travail en français ou en anglais.

Évaluation²

- Présence (virtuelle) au cours et participation active et informée aux échanges (10%)
- Rédaction d'une synthèse de notes de cours/lectures d'une page environ pour chacun des enregistrements en ligne (total de 14 synthèses) (total de 35%). À envoyer au titulaire du cours (jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca) et à l'auxiliaire d'enseignement (gaelle.foucault@umontreal.ca) avant 16h la veille du séminaire sur lequel le cours enregistré porte. Ce travail inclut également la préparation et rédaction (dans un autre fichier à envoyer) de 3 questions / pistes de discussion qui pourront être partagées lors de la séance interactive avec le/la conférencier.e. À noter que les étudiant.es devront également préparer ce travail (3 questions) suite au visionnement du film de Joseph Bitamba. Il est demandé aux étudiant.es de sauvegarder les fichiers de la manière suivante « NOM_Prenom_cours#.docx ».
- Parmi les 14 synthèses, en choisir une et la développer en billet de blogue (15%). Remettre le billet de blogue (entre 1500 et 2000 mots) par courriel à l'auxiliaire d'enseignement (gaelle.foucault@umontreal.ca) avant le 18 juin, 16h. Les meilleurs billets de la classe seront publiés dans le blogue de *la Clinique de droit international pénal et humanitaire* et/ou sur le site de la Clinique juridique pour les victimes d'actes criminels de l'UdeM nouvellement créée³. Il y aura une séance d'information sur Zoom le 28 mai, 8h30, afin de répondre aux questions des étudiant.es sur le billet de blogue. Les directives du billet de blogue se retrouvent dans le document « Directives concernant l'évaluation des billets de blogue » sur Studium. Il est demandé aux étudiant.es de sauvegarder les fichiers de la manière suivante « NOM_Prenom_cours#.docx ».
- Travail final (40%) : Il consiste en la réalisation d'une recherche approfondie sur un des sujets des conférences, en partant de l'identification d'une problématique. Maximum 5000 mots (entre 10 et 15 pages) ; taille 12 ; double interligne. Une dizaine de références devront être utilisées. Les directives du travail et la grille d'évaluation sont mentionnées dans le document « Directives et évaluation travail final » sur Studium. Une rencontre sur Zoom sera programmée le 11 juin, 8h30, pour répondre aux questions sur le travail. Le travail final devra être transmis le lundi 26 juillet avant 16h au titulaire du cours (jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca). Il est demandé aux étudiant.es de sauvegarder les fichiers de la manière suivante « NOM_Prenom_cours#.docx ».

Pédagogie

¹ Des conditions peuvent s'appliquer

² Voir les conditions de révision des évaluations en annexe.

³ Pour plus d'informations sur cette Clinique, voir notamment : <https://nouvelles.umontreal.ca/article/2021/01/21/de-l-aide-pour-les-victimes-d-actes-criminels/>

Nouvelle formule en deux blocs de 90 minutes chacun : cours enregistrés (PowerPoint, notes et lectures disponibles dans Studium) et séminaires interactifs (discussion via Zoom entre les participant.es et le/la conférencier.e.). Les cours enregistrés seront disponibles au moins 24 heures avant les séminaires.

Les séminaires se tiendront les lundis, mercredis et vendredis en matinée.

Politique de retard

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Plagiat

L'Université porte une attention particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée, un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de la référence respective, à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée. Voir à cet effet le règlement disciplinaire dans l'Annuaire général de la Faculté des arts et des sciences p. II.

Lectures

Les lectures obligatoires sont disponibles sur le site STUDIUM de l'école d'été.

Plan des séances

Pour un survol du cours, voir l'horaire à la fin du document

Jour 1/ semaine 1 : le lundi 24 mai 2021 VIA ZOOM

8h-8h25 : Mots d'introduction et séance pour discuter des modalités d'évaluation, du syllabus et pour qu'on puisse répondre aux questions.

8h30-10h00 : Séminaire #1

- Cours enregistré disponible avant 8h30 le dimanche 23 mai 2021 sur Studium

Titre de la conférence : La réparation des victimes de crimes contre l'humanité (séminaire en français).

Conférence de **Jo-Anne Wemmers**, Professeure titulaire, École de criminologie, Centre international de criminologie comparée (CICC), Université de Montréal

Jo-Anne Wemmers est une experte internationale en victimologie et la responsable du groupe de recherche *Victimes, droits et société* au CICC. Elle s'intéresse à la relation des victimes avec les instances de justice et, entre autres, aux perceptions des victimes sur la justice pénale et sur la justice réparatrice dans une visée thérapeutique. En 2015, elle s'est vu décerner le Certificat d'appréciation de la *Société mondiale de*

victimologie. Elle a récemment publié *Victimologie : une perspective canadienne* (PUQ, 2017) et *Reparation for Victims of Crimes against Humanity: The healing role of reparation* (Routledge, 2014).

Lectures obligatoires :

Wemmers, J. & Manirabona, A., (2014) Defining Victims: A proposed typology for victims of war crimes. Dans: I. Bantekas & E. Mylonaki (Eds.), *Criminological Approaches to International Criminal Law* (pp. 316-337). Cambridge, UK: Cambridge University Press.

Wemmers J. (2014) The healing role of reparation. In: Wemmers, J. (ed) *Reparations for Victims of Crimes against Humanity. The healing role of reparation*. London and New York: Routledge, 221-233.

Baldé, R. & Wemmers, J. (2020). Perceptions of Justice and victims of crimes against humanity in Guinea, *International Review of Victimology*, 1-24, <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0269758020929221>

10h30-12h00 : Séminaire #2

- Cours enregistré disponible avant 10h30 le dimanche 23 mai 2021 sur Studium

Titre de la conférence : Réparation pour les victimes des crimes environnementaux (séminaire en français)

Conférence d'**Amissi Manirabona**, Professeur agrégé, Faculté de droit, Université de Montréal

Spécialiste en droit pénal et en droit pénal international, Amissi Manirabona est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. La thèse de doctorat qu'il y a soutenue en 2010 lui a valu le prix Minerve 2010 et le prix de l'Association des professeurs de droit du Québec. Avant de se joindre au corps professoral, M. Manirabona était chargé de cours à la Faculté de droit et chercheur postdoctoral au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal. Il a également été chercheur invité à l'Université d'Ottawa et *Aisenstadt Fellow* à l'Université McGill.

Lecture obligatoire :

Cour Pénale Internationale (2017) Le Procureur c. Ahmed Al Faqi Al Mahdi. Lire pages 4 à 10 et 22 à 46

Jour 2/ semaine 1 : le mercredi 26 mai 2021 VIA ZOOM

8h30-10h00 : Conférence #1

Titre de la conférence : À confirmer selon le film choisi par le conférencier (Conférence en français).

Conférence de **Joseph Bitamba**, réalisateur, producteur et scénariste.

Originaire du Burundi, **Joseph Bitamba** a suivi plusieurs stages en Belgique, en France et au Burkina Faso et il a obtenu un certificat en scénarisation à l'École Internationale de Bordeaux, ainsi qu'un certificat en direction de production cinéma à Paris, à l'Institut National de l'Audio-visuel (INA). En 2003, il s'installa à Toronto, où il fait de la scénarisation, de la réalisation et suit des stages d'écriture de scénario et de réalisation de documentaires organisés par l'ONF à Toronto. Il réalise des documentaires, diffusés sur Radio Canada, TFO, TV5 et travaille comme réalisateur et journaliste pour TFO (<http://lelabo.ca/fr/membre/josephbitamba/>).

Lecture obligatoire : Aucune, mais il faut avoir visionné le film avant de participer à la séance. Le lien sera disponible sur Studium.

10h30-12h00 : Séminaire #3

- Cours enregistré disponible avant 10h30 le mardi 25 mai 2021 sur Studium

Titre de la conférence : Mali : accès à la justice et lutte contre l'impunité aujourd'hui (séminaire en français)

Conférence de **Cheick Bougadar Diakité**, Avocats sans frontière Canada, Responsable litige stratégique SCVJR

Doctorant en droit, **Cheick Bougadar Diakité** est responsable du volet litige stratégique pour le projet «*Stabilisation du Mali grâce à la Commission Vérité, Justice et Réconciliation*». Entre 2018 et 2020, il était également responsable du volet justice transitionnelle du projet «*Justice, Prévention et Réconciliation pour les femmes, mineurs et autres personnes affectées par la crise au Mali*». Par le passé, il a successivement été collaborateur d'avocats pour la Société Civile et Professionnelle BA&DIALLO, juriste au Centre de Recherches Critiques sur le Droit à Lyon et chargé de travaux dirigés à la Faculté de Droit privé de l'Université de Bamako. Il fait partie de l'équipe d'ASFC depuis 2018.

ASFC est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de contribuer à la mise en œuvre des droits humains des personnes en situation de vulnérabilité, par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique. Les bénéficiaires ultimes de leurs actions sont notamment des femmes victimes de violences basées sur le genre, des enfants exploités, des communautés autochtones marginalisées, des minorités sexuelles discriminées et d'autres victimes de violation des droits humains.

Lectures obligatoires :

- ASFC (2020), Guide de litige stratégique au Mali, 1ère édition, pages 79- 84, accessible sur le lien : <https://www.asfcanda.ca/site/assets/files/7367/litige-strategique-justice-mali-asfc-2020.pdf>.
- ASFC (2020), Vers un accès à la justice au Mali? Avancées et défis, 36 pages, accessible sur le lien : <https://www.asfcanda.ca/site/assets/files/7367/acces-justice-mali-femmes-victimes-2020.pdf>.
- ASFC (2017), L'affaire Al Mahdi : et maintenant ? Les enjeux de la lutte contre l'impunité au Mali, 28 pages, accessible sur le lien : https://www.asfcanda.ca/uploads/publications/uploaded_asf-2017-enjeux-impunite-mali-web-pdf-120.pdf.

Jour 3/ semaine 1 : le vendredi 28 mai 2021 VIA ZOOM

10h30-12h00 : Séminaire #4

- Cours enregistré disponible avant 10h30 le jeudi 27 mai 2021 sur Studium

Titre de la conférence : Reparative justice (séminaire en anglais)

Conférence de **Miriam Cohen**, Professeure adjointe, Faculté de Droit, Université de Montréal

Spécialiste en droit international et droits humains, **Miriam Cohen** est titulaire d'un doctorat en droit international de l'Université de Leiden (Pays-Bas). Elle détient également des diplômes d'études supérieures en droit de l'Université Cambridge et de l'Université de Harvard pour lequel elle a obtenu les bourses Frank Knox et John Peters Humphrey. Ses intérêts d'enseignement et de recherche concernent le droit international et pénal, les résolutions des différends internationaux ainsi que l'étude comparée des droits fondamentaux. Avant d'entamer sa carrière universitaire, Mme Cohen a acquis une vaste expérience, notamment en tant que

conseillère juridique à la Cour internationale de justice des Nations Unies (CIJ) et, antérieurement, à la Chambre d'appel et au Bureau du Procureur de la CPI.

Lecture obligatoire :

Cohen M. (2020) *Realizing Reparative Justice for International Crimes: From Theory to Practice*, Cambridge, Cambridge University Press, Chapter 3 “The Construction of a Reparative Dimension of International Justice Before the International Criminal Court (ICC)”, pp. 75-125.

Jour 4/ semaine 2 : le lundi 31 mai 2021 VIA ZOOM

8h30-10h00 : Séminaire #5

- Cours enregistré disponible avant 8h30 le dimanche 30 mai 2021 sur Studium

Titre de la conférence : *Victimology of atrocity crimes* (séminaire en anglais).

Conférence de **Anthony Pemberton**, Professeur, Institut de criminologie, KU Leuven

Spécialiste en justice réparatrice, les recherches d'**Antony Pemberton** sont pluridisciplinaires (sciences politiques, psychologie sociale, criminologie, philosophie juridique, droit pénal...) et cherchent à appréhender les problématiques reliant les victimes et le processus judiciaire. Antony Pemberton a publié plus de 80 articles, livres et chapitres de livres relatifs à la victimologie. Il a par ailleurs coécrit un livre sur les victimes du terrorisme, coédité un volume sur les victimes de crimes internationaux, publié une série d'articles reliant la psychologie sociale et clinique à la victimologie dans les théories de la justice réparatrice et réalisé des évaluations de la déclaration d'impact sur les victimes néerlandaises, de la médiation dans les procédures pénales et de la décision-cadre de l'Union européenne relative aux victimes dans les procédures pénales. En tant que conseiller auprès de l'UE, il a joué un rôle clé dans l'élaboration de la directive européenne sur les droits des victimes. En 2013, il a reçu une bourse personnelle de la Fondation néerlandaise pour la science (NWO). Outre son poste de professeur à la Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven) il est également chercheur principal à l'Institut néerlandais d'étude de la criminalité et de la répression (NSCR) à Amsterdam. Enfin, il est aussi attaché à l'Université de Tilburg en tant que professeur de victimologie.

Lectures obligatoires :

Pemberton A. and Letschert R. (2021) “Chapter 23: Victimology of Atrocity Crimes” in B. Hola, M. Weerdesteijn & H.N. Brehm (ed.), *Oxford Handbook of Atrocity Crimes*, Oxford, Oxford University Press (à paraître).

10h30-12h00 : Séminaire #6

- Cours enregistré disponible avant 10h30 le dimanche 30 mai 2021 sur Studium

Titre de la conférence : Are International Criminal Tribunals Meeting the Needs of Victims of Sexual and Gender-Based Violence? (séminaire en anglais).

Conférence de **Valerie Oosterveld**, Professeure associée, Western Law, Directrice adjointe du *Western University's Centre for Transitional Justice and Post-Conflict Reconstruction*.

Ancienne Conseillère juridique du Bureau des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Gouvernement du Canada, **Valerie Oosterveld** a également travaillé avec la Cour pénale internationale, avec le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et avec les Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. Elle a œuvré pour le développement du *Statut de Rome*

selon une perspective genrée et axée sur les besoins des victimes, Actuellement, son enseignement se spécialise en droit pénal international, en droit international des droits humains, en droit public international et en droit des organisations internationales. Ses recherches actuelles s'intéressent plus particulièrement aux violences sexuelles en Libye et en Syrie.

Lecture obligatoire :

Grey R. (2017) "Sexual and Gender-Based Crimes", in Philipp Kastner (ed.), *International Criminal Law in Context*, London: Routledge, pp. 130-148.

Jour 5/ semaine 2 : le mercredi 2 juin 2021 VIA ZOOM

8h30-10h00 : Séminaire #7 (À confirmer)

- Cours enregistré disponible avant 8h30 le mardi 1^{er} juin 2021 sur Studium

Titre de la conférence : Les droits procéduraux des victimes devant la Cour pénale internationale (Séminaire en français).

Conférence de **Gilbert Bitti**, Conseiller juridique principal à la Section préliminaire de la Cour pénale internationale

Gilbert Bitti a été maître de conférences à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas) (1991-1993) et avocat du gouvernement français auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (1993-2001). Il a été membre de la délégation française lors des négociations sur le *Statut de Rome*, sur le *Règlement de procédure et de preuve* et d'autres textes relatifs à la CPI de 1995 à 2002. Puis, il a travaillé à la CPI et a successivement été chef de la Section de la participation des victimes et des réparations en 2003 et adjoint au chef de la Section des avis juridiques au Bureau du Procureur en 2004-2005. Depuis 2005, il est conseiller juridique principal de la Division préliminaire. Il enseigne également dans plusieurs universités en France (Limoges, Lille et Paris) et en Espagne (Barcelone).

Lecture obligatoire :

Bitti, G. (2011). Les droits procéduraux des victimes devant la Cour pénale internationale. *Criminologie*, 44(2), 63-98.

10h30-12h00 : Séminaire #8

- Cours enregistré disponible avant 10h30 le mardi 1^{er} juin 2021 sur Studium

Titre de la conférence : Tragic perpetrators and imperfect victims (séminaire en anglais).

Conférence de **Mark A. Drumbl**, Alumni Professor of Law and Director, Transnational Law Institute, School of Law, Washington and Lee University

Ayant enseigné des cours intensifs en droit à l'Université d'Oxford et dans plusieurs écoles de renommée mondiale, **Mark A. Drumbl** s'intéresse au droit pénal international, au droit international public, à la gouvernance environnementale globale, à la justice post-confliktuelle et aux processus légaux transnationaux. Ses articles récents portent, entre autres, sur la justice transnationale ainsi que sur la manière dont la loi devrait appréhender les victimes qui en victimisent d'autres pendant les périodes de conflit. Il est l'auteur de *Reimagining child soldiers in international law and policing* (Oxford University Press, 2012), contribuant à la prévention du recrutement et à la réintégration des enfants soldats par le droit. Son premier livre *Atrocity*,

punishment, and international law (Cambridge University Press, 2007) a reçu plusieurs reconnaissances, dont la *2007 Book of the year award* par l'*International association of criminal law*.

Lecture obligatoire :

Drumbl MA. (2016) Victims who victimise. *London Review of International Law* 0: 1-30

Jour 6/ semaine 2 : le vendredi 4 juin 2021 VIA ZOOM

8h30-10h00 : Séminaire #9

- Cours enregistré disponible avant 8h30 le jeudi 3 juin 2021 sur Studium

Titre de la conférence : Les espoirs et les limites de la compétence universelle pour les victimes (séminaire en français)

Conférence de **Fannie Lafontaine**, professeure titulaire, Faculté de droit, Université Laval.

Avocate et détentrice d'un doctorat à l'Université nationale d'Irlande Galway, **Fannie Lafontaine** est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la justice internationale pénale et les droits fondamentaux. Elle est également co-directrice du Centre de droit international et transnational de l'Université Laval. Mme Lafontaine est la fondatrice et co-directrice de la Clinique de droit international pénal et humanitaire, récipiendaire du prix « Hommage aux innovations sociales » de l'Université Laval. Ses thèmes de recherche concernent entre autres le droit international pénal et humanitaire, les conflits armés ainsi que le domaine de la culture et des peuples autochtones. En 2015, elle a été désignée observatrice indépendante par le Gouvernement du Québec lors de l'enquête du Service de police de la Ville de Montréal sur les allégations d'abus contre des femmes autochtones à l'encontre de policiers de la Sûreté du Québec à Val d'Or et ailleurs.

Lectures obligatoires :

À confirmer

10h30-12h00 : Séminaire #10

- Cours enregistré disponible avant 10h30 le jeudi 3 juin 2021 sur Studium

Titre de la conférence : Les autochtones et la justice (séminaire en français).

Conférence de **Mylène Jaccoud**, Professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal. **Mylène Jaccoud** est chercheuse associée au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal. Elle est détentrice d'une licence en sociologie et en anthropologie de l'Université de Lausanne en Suisse et d'un doctorat en criminologie de l'Université de Montréal. Ses principaux secteurs de recherche portent sur les politiques et les pratiques alternatives en matière de justice pénale (médiation et justice réparatrice) ainsi que sur l'analyse des rapports entre l'administration de la justice pénale et les Premières nations et les Inuits au Québec. Ses travaux portent notamment sur l'élaboration et l'implantation de programme de reconstruction de la régulation sociale auprès des communautés inuites au Nunavik et le développement d'outils de formation dans le secteur de la médiation pénale et de la médiation sociale.

Lectures obligatoires:

Cunneen, Chris, « Colonial Processes, Indigenous Peoples, and Criminal Justice Systems », dans Sandra Bucerius & Michael Tonry (Eds.), *The Oxford Handbook of Ethnicity, Crime and Immigration*, Oxford : Oxford University Press, 2013, pages 386-407.

Jaccoud, Mylène, « Peuples autochtones et pratiques d'accommodements en matière de justice pénale au Canada et au Québec », *Archives de politique criminelle*, No 36, 2014, pages 227-239.

Walker, Polly, « Decolonizing Conflict Resolution : Addressing the Ontological Violence of Westernization », *The American Indian Quarterly*, volume 28, numéros 3 & 4, 2004, p. 527-549.

Jour 7/ semaine 3 : le lundi 7 juin 2021 VIA ZOOM

8h30-10h00 : Séminaire #11

- Cours enregistré disponible avant 8h30 le dimanche 6 juin 2021 sur Studium

Titre de la conférence : Les réparations aux victimes des graves violations des droit humains : peut-on réparer l'irréparable ? (langue à confirmer)

Conférence de **Stephan Parmentier**, Professeur et Vice-doyen des relations internationales à la Faculté de droit de la KU Leuven, Secrétaire général de la Société internationale de criminologie.

Ancien directeur du Département de Droit pénal et Criminologie, **Stephan Parmentier** enseigne des cours dans les champs de la sociologie du crime, du droit et des droits humains. Il a publié une centaine d'articles dans des ouvrages collectifs, ainsi qu'une autre centaine dans des revues internationales et nationales, entre autres, sur la justice transitionnelle, notamment sur les commissions de vérité et réconciliation, sur la réparation des victimes, ainsi que sur la justice pénale et la justice réparatrice dans les contextes de graves violations aux droits humains.

Lectures obligatoires :

Assemblée Générale des Nations Unies, « Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire », 21 Mars 2006, A/RES/60/147 (résolution adoptée le 16 décembre 2005).

Parmentier S. (2016), « Transitional justice », in William A. Schabas (ed.) *The Cambridge Companion to International Criminal Law*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 52-72.

Moffett L. (2017), "Chapter 19: Transitional Justice and Reparations: Remediating the Past?", in Cheryl Lawther, Luke Moffett and Dov Jacobs (ed.) *Research Handbook on Transitional Justice*, Cheltenham, Northampton, Edward Elgar Publishing, pp. 377-400.

10h30-12h00 : Séminaire #12

- Cours enregistré disponible avant 10h30 le dimanche 6 juin 2021 sur Studium

Titre de la conférence : La trajectoire socio-judiciaire des enfants victimes d'agression sexuelle et son influence sur leur rétablissement (Séminaire en français).

Conférence d'**Isabelle Daignault**, Professeure adjointe, École de criminologie, Université de Montréal

Détenant un doctorat en psychologie clinique, les recherches de **Isabelle Daignault** se déroulent en milieu clinique auprès d'enfants et d'adultes victimes d'actes criminels, visant à améliorer les interventions psychologiques et socio-judiciaires auprès de jeunes exposés à l'agression sexuelle et à d'autres formes de violence intra et extra familiale. Elle est la codirectrice du laboratoire Centre d'étude sur le développement et l'adaptation des jeunes (CEDAJ). De plus, elle est chercheuse régulière au sein de l'Équipe Violence Sexuelle

et Santé (ÉVISSA) et au Centre international de criminologie comparée ainsi que chercheuse associée à la Chaire interuniversitaire Marie-Vincent sur les agressions sexuelles envers les enfants.

Lectures obligatoires :

Elmi, M.H., Daignault, I., & Hébert, M. (2018). Child sexual abuse victims as witnesses: The influence of testifying on their recovery, *Child Abuse and Neglect*, 86, 22-32.

Quas, J.A. & Goodman G.S. (2011). Consequences of Criminal Court Involvement for Child Victims, *Psychology, Public Policy, and Law* 18: 392-414.

Jour 8/ semaine 3 : le mercredi 9 juin 2021 VIA ZOOM

8h30-12h00 (avec pause) : Séminaire #13 (horaire à confirmer)

- Cours enregistré disponible avant 8h30 le mardi 8 juin 2021 sur Studium

Titre de la conférence : À confirmer (séminaire en français)

Conférence de **Bilkis Vissandjée**, Professeure titulaire, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal et **Annick Legault**, Avocate

Bilkis Vissandjée est chercheuse à l'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal ainsi qu'au Centre de recherche et de formation du CSSS de la Montagne. Son principal intérêt en recherche réside dans les défis que pose la prestation de soins de qualité dans un contexte multiethnique, selon une perspective tenant compte du genre, de l'appartenance ethnique, des expériences d'immigration et de l'équité. Parmi ses actions reliées aux questions sur le sexe, le genre et la migration, elle a contribué, en collaboration avec diverses ONG, à l'élaboration et l'implantation de programmes destinés aux nouveaux arrivants au Canada. Ses contributions au milieu scientifique font ressortir l'importance des questions reliées au genre, à l'expérience de la migration et à l'ethnicité dans l'élaboration de stratégies visant à promouvoir la santé dans un contexte socioculturel diversifié.

Me Legault a eu une pratique privée en immigration pendant plus de 16 ans et ce principalement auprès d'une clientèle vulnérable et à statut précaire (femmes, enfants non accompagnés, personnes atteintes de problèmes en santé mentale et personnes criminalisées). Elle donne des formations auprès de maisons d'hébergement et d'ONG et ce en lien avec les statuts d'immigration et la criminalité. Depuis 2020, elle travaille comme consultante, entre autres sur différents projets en lien avec les mutilations génitales féminines-excision (MGF-E).

Lectures obligatoires :

À confirmer

Jour 9/ semaine 3 : le vendredi 11 juin 2021 VIA ZOOM

10h30-12h00 : Séminaire #14

- Cours enregistré disponible avant 10h30 le jeudi 10 juin 2021 sur Studium

Titre de la conférence : Les interactions avec des personnes vulnérables lors de la représentation légale des victimes devant la Cour pénale internationale (séminaire en français).

Conférence de **Caroline Walter**, Juriste au Bureau du conseil public pour les victimes auprès de la Cour pénale internationale

Diplômée d'un LLM en droit international pénal de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), **Caroline Walter** travaille à la Cour pénale internationale depuis maintenant 12 ans. Elle œuvre en tant que juriste au sein du Bureau du conseil public pour les victimes et dispose d'une large connaissance et d'intérêts particuliers pour les problématiques relatives aux victimes des crimes internationaux et notamment le cas spécifique des personnes vulnérables. Elle s'intéresse également à d'autres domaines complémentaires à la représentation légale tels que la communication, la psychologie, l'anthropologie ou encore le management.

Lectures obligatoires :

À confirmer

Horaire détaillé

Séminaires :

- Premier : 8h30 à 10h00
- Second : 10h30 à 12h00

Enregistrements des cours : Disponibles au moins 24h avant le séminaire

Conférences complémentaires : Visionnement d'un film et discussion avec le réalisateur

Rencontres : Des rencontres Zoom seront programmées afin de répondre aux questions des étudiant.es concernant les remises de travaux le vendredi 28 mai 2021 et le vendredi 11 juin 2021 à 8h30.

Lundi 24 mai	Mercredi 26 mai	Vendredi 28 mai	Lundi 31 mai	Mercredi 2 juin	Vendredi 4 juin	Lundi 7 juin	Mercredi 9 juin	Vendredi 11 juin 2021
8h00 : Séance d'intro	8h30 : Joseph Bitamba	8h30 : Rencontre : informations sur les billets de blogue	8h30 : Antony Pemberton	8h30 : Gilbert Bitti	8h30 : Fannie Lafontaine	8h30 : Stephan Parmentier	8h30 : Bilkis Vissandjée et Annick Legault	8h30 : Rencontre : informations sur le travail final
8h30 : Jo-Anne Wemmers								
10h30: Amissi Manirabona	10h30 : Cheick Bougadar Diakité (ASFC)	10h30 : Miriam Cohen	10h30 : Valerie Oosterveld	10h30 : Mark Drumbl	10h30 : Mylène Jaccoud	10h30 : Isabelle Daignault		10h30 : Caroline Walter
								Séance de clôture

ANNEXE
SECTION VII – RÉVISION ET RÉVISION EXCEPTIONNELLE DE L'ÉVALUATION
Du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

41. Communication des copies d'examen et révision de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables qui suivent la date de communication des résultats, à la consultation de ses copies d'examens et de travaux, selon la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin. L'étudiant peut, dans les cinq jours ouvrables suivant la consultation, demander la révision de cette évaluation en adressant une demande écrite et motivée au doyen de la Faculté dont relève le cours.

Si la demande est recevable, le professeur en est immédiatement informé. Ce dernier doit réviser l'évaluation, qui peut être maintenue, diminuée ou majorée. Au plus tard trente jours après avoir reçu la demande, le professeur transmet sa décision écrite et motivée au doyen, qui en informe alors l'étudiant.

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de la demande de révision

42. Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire qu'une injustice a été commise au moment de la révision de l'évaluation peut, dans les quinze jours qui suivent l'expédition des résultats de cette révision, soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen de la Faculté responsable de son programme.

La décision doit être rendue après consultation de l'enseignant du cours. La décision de rejeter la requête est rendue par écrit avec motifs à l'appui. Lorsque la requête est accueillie, un comité de révision exceptionnelle, formé de trois membres, est constitué. Ce comité peut demander l'avis de toute personne qu'il juge bon de consulter et il doit entendre l'étudiant, l'enseignant du cours, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme, s'ils en font la demande.

Le Comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Sa décision est sans appel.

Le Comité de révision exceptionnelle peut aussi faire au doyen de la Faculté responsable du programme toute recommandation qu'il juge pertinente.

La décision est communiquée au doyen de la Faculté responsable du programme au plus quarante-cinq jours après que le comité a été saisi de la demande ; le doyen en informe alors l'étudiant.